

Professionnels de santé : bientôt le stationnement gratuit des libéraux à Paris



© 2017 Les Echos Publishing

Les médecins libéraux, infirmiers, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes et orthophonistes qui se déplacent pour des consultations à domicile dans la capitale vont bientôt pouvoir se stationner en surface gratuitement. C'est ce qu'a annoncé la maire de Paris, Anne Hidalgo, aux représentants des ordres professionnels début juillet.

Ils devront pour cela être immatriculés à Paris ou en petite couronne, et intervenir au moins 100 fois par an au domicile des patients. S'ils remplissent ces conditions, ils auront droit à partir du 1^{er} janvier 2018 à une carte PRO Soins à domicile leur assurant cette gratuité.

Pour les professionnels de santé qui ne réalisent pas de consultations à domicile, ceux-ci auront tout de même droit à un tarif réduit « en raison de l'importance des missions quotidiennes qu'ils effectuent » au service des Parisiens.

Il s'agit d'une première et du dispositif le plus avantageux de France à destination des praticiens de santé.

© 2017 Les Echos Publishing